

**Département des Côtes d'Armor**  
**Arrondissement de Lannion**  
**Canton de Perros Guirec**  
**Commune de Saint Quay Perros**  
**A R R E T E**

**Portant interdiction de circulation sur  
sur une partie de la rue de Kertanguy  
du 7 au 21 décembre 2022**

**Le Maire de Saint Quay Perros,**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise SLC, en date du 5 décembre 2022

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de Kertanguy, entre Néro Glas et l'école Albert Jacquard, pendant toute la durée des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, entrepris par l'entreprise Société Lannionnaise de Canalisations, pour le compte de Lannion Trégor Communauté, du 7 au 21 décembre 2022

**A R R E T E**

**Article 1 :** La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la rue de Kertanguy, entre Néro Glas et l'école Albert Jacquard, pendant toute la durée des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, du 7 au 21 décembre 2022.

**Article 2 :** Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

**Article 3 :** Les véhicules seront déviés par le port de Perros-Guirec

**Article 4 :** Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation et la déviation correspondante, sera mise en place par l'entreprise, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 7 décembre 2022

**Article 5 :** Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- Les Services Techniques de Perros-Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 5 décembre 2022

**LE BOZEC Marcel**  
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 5 décembre 2022





22700 SAINT-QUAY-PERROS  
Le calvaire à l'ouest pour la mer

